

Date : Le 19 juillet 2010

N°. 2010-17

Catégorie : Risque

À : Tous les agents généraux administrateurs, agents associés généraux, comptes nationaux, courtiers, conseillers autonomes et agents généraux

Objet: Examen de cas à capital assuré élevé

Cette circulaire d'information remplace la circulaire du siège social n° 2008-06.

De temps à autre, des questions sont soulevées concernant le processus d'examen de cas à capital assuré élevé et les protocoles quant aux cotations spéciales de l'Empire Vie. Selon notre expérience, les critères, les procédures et les processus suivants se sont avérés les meilleurs pour gérer les cotations de cas à capital assuré élevé.

L'équipe de Planification fiscale et successorale prend en charge les deux types de demande. L'équipe d'Actuariat des produits est responsable de l'examen des cotations de cas à capital assuré élevé dans le cadre de l'appréciation des risques.

Les critères d'examen des cotations de cas à capital assuré élevé

Les critères d'examen des cotations de cas à capital assuré élevé sont les suivants :

- La présence d'un assuré dont l'âge tarifé se situe de 0 à 70 ans qui demande une protection d'assurance vie supérieure à 10 000 000 \$;
- La présence d'un assuré dont l'âge tarifé se situe de 71 à 75 ans qui demande une protection d'assurance vie supérieure à 5 000 000 \$;
- La présence d'un assuré dont l'âge tarifé se situe de 76 à 85 ans qui demande une protection d'assurance vie supérieure à 2 000 000 \$;
- Les dossiers Trilogie ou Trilogie Plus avec une prime ou un dépôt annuel maximum au compte exempté supérieur à 1 000 000 \$.

L'âge tarifé

L'âge tarifé sera utilisé pour déterminer le taux.

- Pour les cas faisant l'objet d'une surprime, l'âge tarifé comprend toute majoration d'âge imposée lors de l'appréciation des risques.
- Pour les cotations d'assurance vie conjointe, l'âge tarifé est fonction de l'âge équivalent unique utilisé pour effectuer la cotation.

Le processus de cotation d'un cas à capital assuré élevé

Le processus de cotation d'un cas à capital assuré élevé est le suivant :

- Pour les cas qui peuvent être illustrés par notre logiciel Envision, le conseiller devra créer l'illustration initiale. Les cas qui ne peuvent pas être illustrés par Envision doivent plutôt être transmis au gestionnaire de comptes du conseiller à l'Empire Vie, qui fournira un soutien pour produire l'illustration du cas à capital assuré élevé.
- Le soutien pour produire l'illustration d'un cas à capital assuré élevé doit être validé par l'équipe de Planification fiscale et successorale. Tout membre de l'équipe peut aider à la cotation et aux scénarios et également servir de personne responsable dans des cas particuliers. Si un membre de l'équipe n'est pas disponible, les demandes peuvent être envoyées à un collègue à des fins de traitement. Les cotations de cas à capital assuré élevé et les cotations spéciales ne sont pas envoyées directement à l'Actuariat des produits.

- Toutes les hypothèses pertinentes pour les scénarios et les cotations associées doivent accompagner la demande. Les notes devraient comprendre le contexte du dossier, l'application du produit, le but de la protection ainsi que les motifs des types de cotations demandés. Nous traitons tous les renseignements d'identification sous pli confidentiel afin de les protéger dans les cas de demandes de cotations multiples et variées provenant de différentes sources.
- L'équipe de Planification fiscale et successorale peut fournir de nouvelles options à la stratégie et à l'application du produit qui conviennent mieux au scénario au fur et à mesure qu'elle le comprend.
- L'équipe d'Actuariat des produits vérifie les prix et la rentabilité des cotations préparées.
- Il faut envoyer les cotations approuvées au gestionnaire de comptes avec les dénis de responsabilité et les mises en garde standard pour qu'il les fasse suivre au conseiller.
- Il est recommandé que l'équipe de Planification fiscale et successorale de l'Empire Vie soit tenue au courant et participe à l'élaboration du dossier. L'équipe peut découvrir des besoins et des occasions qui n'étaient pas pris en considération auparavant ou recommander une approche et une stratégie différente tout en restant centrée sur les véritables intérêts du client.
- L'équipe de Planification fiscale et successorale aidera à préparer, à présenter et à positionner un dossier de façon optimale à l'intention des tarificateurs et des réassureurs.
- Lors de la soumission d'une proposition avec l'illustration conforme et les documents justificatifs à l'appui du dossier, l'équipe de Planification fiscale et successorale coordonne le soutien relatif au cas à capital assuré élevé pour ce qui est de l'opération. Cela inclut :
 - d'aviser le gestionnaire de comptes du conseiller de la proposition;
 - de faire examiner la cotation de cas à capital assuré élevé par l'Actuariat des produits;
 - de faire examiner le dossier par la Planification fiscale et successorale en ce qui concerne les exigences d'appréciation des risques financiers associés aux cas à capital assuré plus élevé;
 - de traiter les requêtes d'appréciation des risques concernant le proposant et les stratégies utilisées;
 - de clarifier/de sensibiliser/d'informer les tarificateurs sur les justifications utilisées dans le développement d'un cas pour en arriver à une structure et à un financement d'assurance;
 - d'aviser le conseiller de tout rajustement de tarification spécifique à un cas dans le cadre du processus d'approbation d'appréciation des risques.

Compétences : **Peter A. Wouters**, Directeur, Marketing des produits de risque, Planification fiscale et successorale, Marchés individuels

Steve MacCharles, Vice-président et Actuaire des produits